



Divorce interminable et avocat embrouilleur

Par **elodie ducloy**, le **01/06/2008** à **14:55**

Bonjour, rnje résume vous ma situation : rnAvec mon mari ont décide en décembre 2006 de divorcer à l'amiable, par consentement mutuel avce un avocat en commun. 1 an après, soit en novembre 2007, nous passons au tribunal pour la conciliation. On apprend à ce moment la, que notre avocat avait lancé une procédure de non consentement mutuel, c'est à dire que cet avocat était le mien et un autre (qui s'avère être son fils) avocat de mon mari. Une chose qui me semble anormal est que avocat fils était la pour représenter son client, mon mari, mais le mien n'était pas la. Du coup, je me suis faite représenter par un avocat disponible à ce moment la dans le tribunal. Super ! Ayant le droit à l'aide juridictionnelle, nous avons dès le début de la procédure rempli tous les papiers, et à plusieurs reprises notre avocat nous réclamait les mêmes papiers....pour finir à ce que notre aide juridictionnelle soit refusée...non pas à cause des ressources, mais parce que l'avocat n'a pas amené tous les papiers le jour de la commission. AUjourd'hui, en juin 2008, nous ne sommes toujours pas divorcés et notre avocat est toujours injoignable....rnMerci de votre aide

Par **Visiteur**, le **01/06/2008** à **15:06**

Bonjour,rnVotre mari était-il informé qu'il avait un avocat pour sa propre cause ou a-t-il maintenu sa volonté de consentement mutuel avec un seul avocat ?rn rnVous avez le droit de changer d'avocat.rn rnA toutes fins utiles, voici un lien à connaître rn<http://www.divorce.fr/>

Par **elodie ducloy**, le **01/06/2008** à **15:13**

Nous voulions tous les deux 1 seul avocat !!!

Par **Visiteur**, le **02/06/2008** à **20:03**

EXigez dans ce cas, conjointement, que votre dossier soit instruit selon la règle en vigueur d'un divorce avec consentement mutuel et un seul avocat.

Par **elodie ducloy**, le **02/06/2008** à **21:08**

aujourd'hui j'ai changé d'avocat...merci à vous